

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ÉNERGIES RENOUVELABLES BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

ATTENTION CONFORMÉMENT À L'ART. 7 DU RÈGLEMENT COMMUNAL LES TRAVAUX NE PEUVENT PAS DÉBUTER AVANT LA RÉCEPTION DE LA PROMESSE D'OCTROI FOURNIE PAR LA MUNICIPALITÉ.

À REMPLIR UNIQUEMENT PAR LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX

N° de dossier :

Date de réception : Heure :

À REMPLIR UNIQUEMENT PAR LE PROPRIÉTAIRE

Nom : Prénom :

Adresse : NPA / Localité :

Tél. : E-mail :

☐ Je certifie être le propriétaire de la parcelle faisant l'objet de la demande

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Titulaire du compte :

Nom de la banque ou CCP :

IBAN :

PARCELLE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE

Rue, n° :

N° de parcelle :

BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Nom de l'installateur/Fournisseur :

Modèle de la borne :

Montant de l'installation CHF :

Conditions :

- 1 subvention par ménage/entreprise

Calcul du montant :

- 20% du montant de l'installation
- Montant maximum CHF 1'000.00 par objet

**À RETOURNER AU BUREAU TECHNIQUE COMMUNAL ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
RELATIVES À LA DEMANDE, SOIT :**

- ✓ Devis
- ✓ Plan ou croquis de l'endroit où sera positionnée la borne

À NOTER

- **Par sa signature, le bénéficiaire accepte le règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable sur le territoire de la Commune de Sainte-Croix**
- **La date de réception de la demande, datée, signée et munie de tous les documents exigés fait foi.**
- **Les dossiers incomplets, ou soumis après épuisement du budget annuel, seront automatiquement retournés au demandeur.**
- **Le versement de l'aide sera effectué uniquement sur présentation de la facture et de la preuve de paiement, y compris les acomptes.**

Sainte-Croix, le :

Signature du propriétaire :